

# DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

Quels sont les risques présents sur ma commune et comment s'en protéger ?



# S'informer pour se protéger

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement.

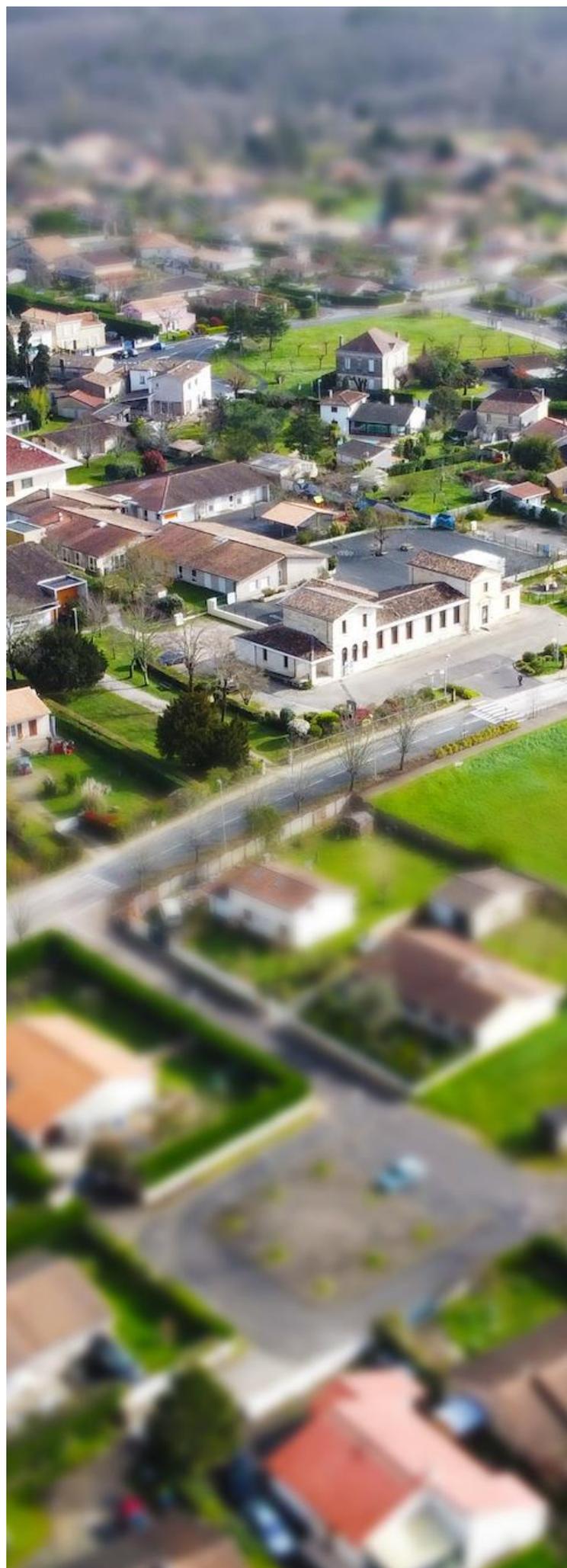
A ce titre, il relève de la responsabilité du maire d'établir un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui consiste à renseigner la population sur les risques auxquels elle peut être exposée sur ses lieux de vie, de travail, ou de vacances.

Ce document présente aussi les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place sur la commune, ainsi que les systèmes d'alerte. Il a été élaboré par les élus municipaux de Cénac et les agents communaux qui connaissent bien notre commune, et qui se sont engagés avec détermination dans cette démarche d'information préventive.

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance de ce document qu'il convient de conserver précieusement.

Catherine VEYSSY

Maire de Cénac



# Sommaire

<b>S'informer pour se protéger</b> .....	<b>2</b>
<b>Qu'est-ce qu'un PCS ?</b> .....	<b>4</b>
<b>Qu'est-ce qu'un risque majeur ?</b> .....	<b>5</b>
<b>Les risques naturels</b> .....	<b>5</b>
Inondation .....	6
Feu de forêt .....	8
Séisme .....	10
Tempête, vents forts, orages .....	15
Canicule .....	15
Neige, verglas, grand froid .....	16
<b>Les risques technologiques</b> .....	<b>18</b>
Transport de matières dangereuses .....	18
Radon .....	20
Nucléaire .....	21
<b>Les risques particuliers</b> .....	<b>22</b>
Attentat .....	22
Sanitaire .....	23
Rupture d'approvisionnement alimentaire .....	24
<b>L'information acquéreur locataire (IAL)</b> .....	<b>25</b>
<b>Comment bien se préparer ?</b> .....	<b>26</b>
<b>Comment suis-je alerté ?</b> .....	<b>27</b>
<b>Informations utiles</b> .....	<b>28</b>

# Qu'est-ce qu'un PCS ?

Le document, mis en place par la commune synthétise l'ensemble des dispositions d'alerte et de sauvegarde à mettre en œuvre face à une situation d'urgence entraînée par un évènement grave survenu sur la commune.

Il peut être déclenché par le maire ou par la personne déléguée lorsque le maire ne peut assumer son rôle.

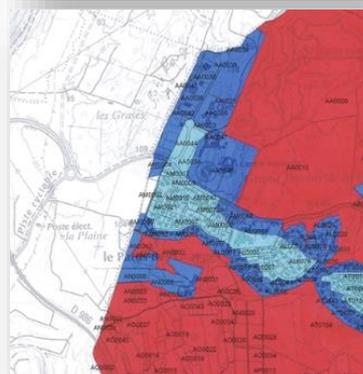
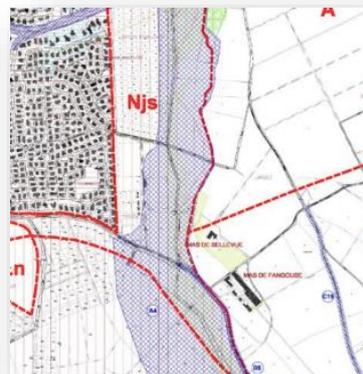
Le PCS s'intègre au dispositif départemental de gestion de crise mis en œuvre par les services préfectoraux. Il est coordonné au niveau local avec les dispositifs de mise en alerte et de mise en sureté.

## Les autres documents à connaître :

**Le PPRI** : Le Plan de Prévention du Risque Inondation est une politique de gestion du risque d'inondation qui s'appuie sur une réglementation de l'occupation du sol qui permet de ne pas augmenter la vulnérabilité en zone inondable.

**Le PLU** : Le Plan Local d'Urbanisme définit les règles spécifiques à respecter en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

**Les PAPI** : Il existe des Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations dans lesquels de nombreux territoires sont engagés. Ils consistent à développer une politique de gestion globale du risque à l'échelle du Bassin Versant pour la protection des biens et des personnes.



# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le DICRIM est un document réglementaire qui a pour but de présenter et décrire les risques majeurs existants sur la commune. Par ailleurs, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) encadre les actions communales de sauvegarde en cas de survenue d'un événement dommageable.

Un risque majeur se caractérise par la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels et des impacts sur l'environnement.



## Quelques définitions :

**ALÉA** : Possibilité de survenance d'un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle ou technologique susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux.

**ENJEUX** : Personnes, biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés.

**RISQUES** : Confrontation dans un même lieu géographique d'un aléa avec des enjeux.

“ Le risque résulte de la confrontation  
d'un aléa avec des enjeux. ”



# Les risques naturels



## Inondation

Une inondation est un phénomène hydro-climatique. Il s'agit d'une montée des eaux rapide ou lente avec des hauteurs d'eau variables. Les inondations sont de plusieurs types : débordement de cours d'eau, remontée de nappe, ruissellement, torrentielle et de plaine.

### Dans le département :

Le département de la Gironde est concerné par les inondations du fait de la présence de nombreux cours d'eau avec l'estuaire de la Gironde, la Dordogne, la Garonne, l'Isle, la Dronne ou le Dropte ainsi que des plus petits cours d'eau. Le département est également exposé à la submersion marine et au ruissellement. Il est à noter que la marée a un impact sur le niveau des eaux dans l'estuaire de la Gironde. La simultanéité d'un fort coefficient de marée et un épisode météorologique d'importance peut provoquer d'importants débordements au niveau de l'estuaire.

### Sur la commune :

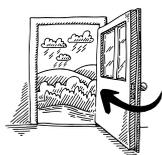
La commune de Cénac est exposée au risque inondation par débordement de cours d'eau du Rauzé qui traverse la commune d'Est en Ouest et de la Pimpine qui passe au Nord de la commune. Localement des habitations en bordure du Rauzé sont inondées en cas de fortes pluies ou d'orages le long de l'avenue du Rauzé Sybil et de l'avenue de Roquebrune. Le quartier de Citon est fréquemment inondé par le débordement de la Pimpine et par du ruissellement le long du chemin de Citon, du chemin de Pierroche, de l'avenue de Citon et l'avenue de Graves.



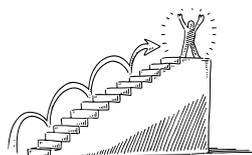
### Historique Catastrophes Naturelles :

1982 (2), 1983, 1986, 1988, 1989, 1990, 1992, 1993, 1999, 2009, 2013, 2020, 2021

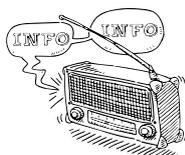
## LES BONS RÉFLEXES



EMPÊCHER LES  
ENTRÉES D'EAU



GAGNER LES  
HAUTEURS



S'INFORMER



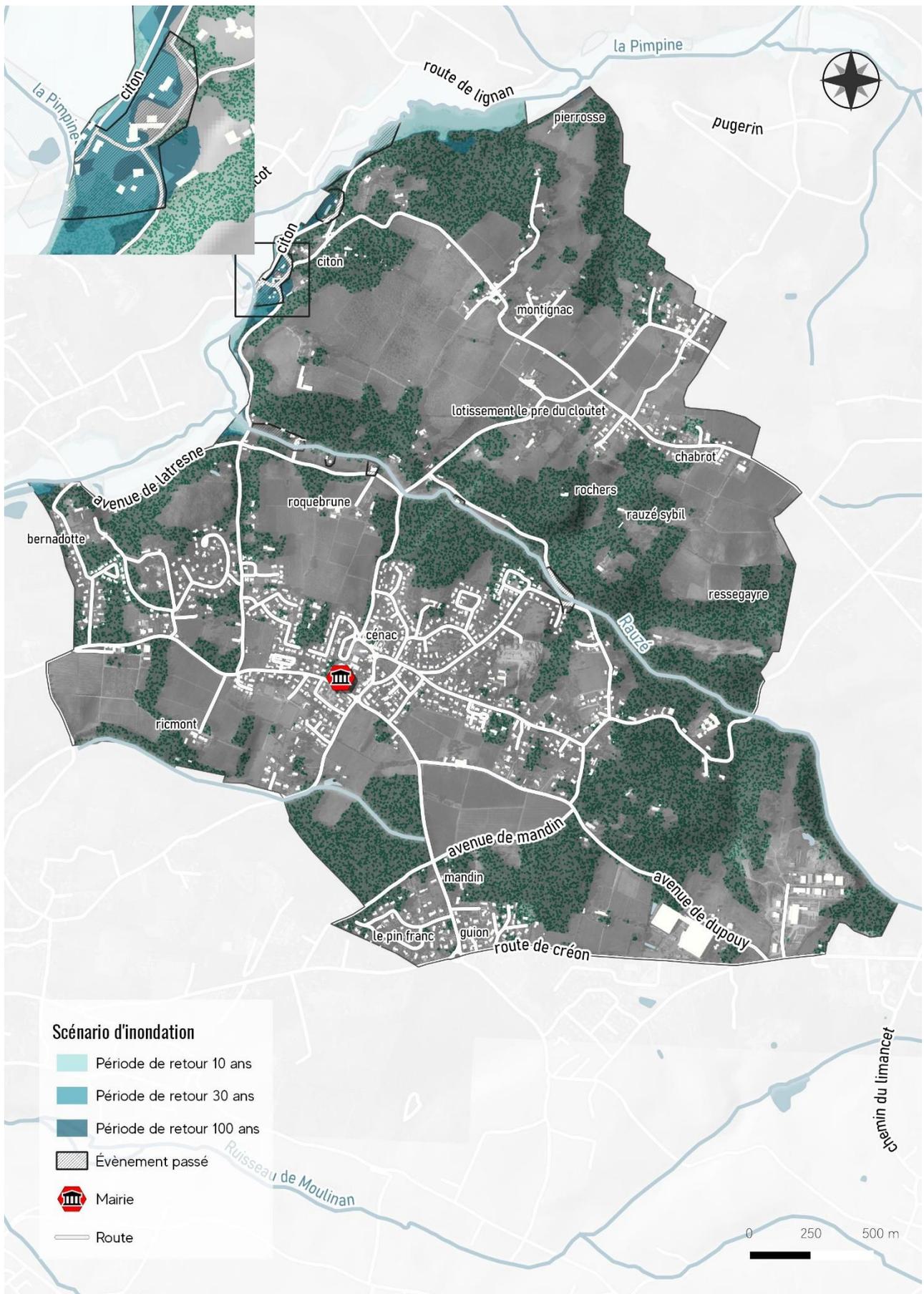
COUPER LE GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES  
ENFANTS À L'ÉCOLE



LIMITER LES  
DÉPLACEMENTS



Carte du risque d'inondation

## Feu de forêt

Un incendie dit « feu de forêt » est un risque naturel induit par des conditions météorologiques sèches, l'état de la végétation et le relief. Les zones boisées du Sud de la France sont particulièrement exposées à ce risque, principalement dû à la présence d'essences combustibles et à un climat favorisant la sécheresse durant les hautes saisons. Un feu de forêt est un incendie qui se propage sur une étendue boisée. Il peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine.

### Dans le département :

Le département de la Gironde recense le plus de départ de feu de forêt ainsi que de pistes et de chemins pour la prévention de ces feux. Le Massif des Landes de Casagne est classé à haut risque de feu de forêt.

Pour connaître l'état de vigilance journalière sur le département :

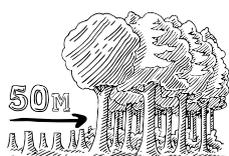
<https://feuxdeforet.fr/cartes/risque-incendie/>

### Sur la commune :

La commune de Cénac, majoritairement boisée sur l'ensemble du territoire, est exposée aux feux de forêt.



## LES BONS RÉFLEXES



DÉBROUSSAILLER  
PRÉVENTIVEMENT



NE PAS FAIRE DE FEU  
NI DE BARBECUE  
AUX ABORDS DES FORÊTS



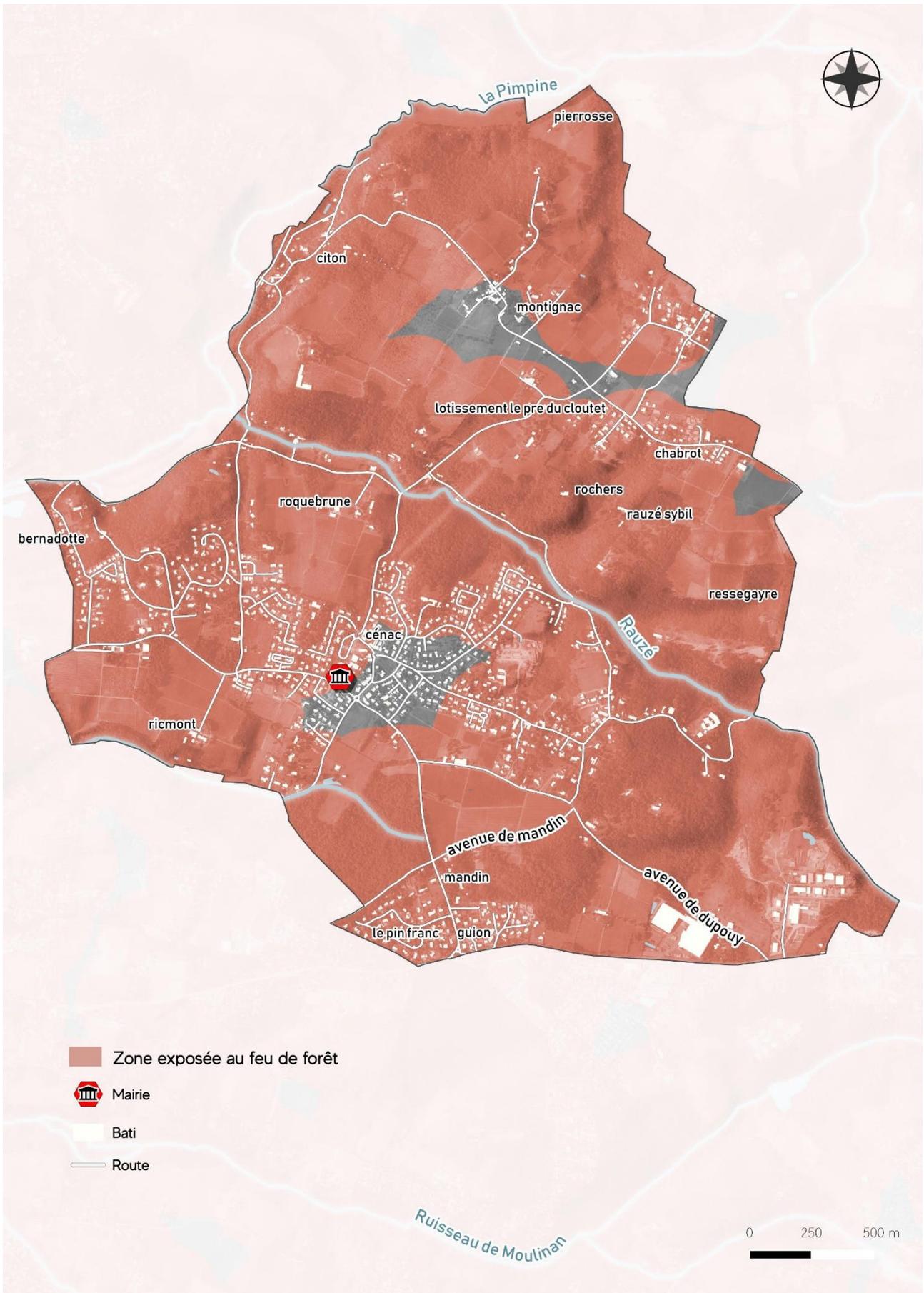
COUPER LE GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ



S'ÉLOIGNER  
DOS AU VENT



DÉGAGER LES ACCÈS



Carte du risque feu de forêt

## Séisme

Un séisme se produit lorsque la croûte terrestre vient à rompre et libère une importante énergie. Celle-ci se diffuse sous la forme d'ondes qui provoquent des vibrations dans le sol. C'est un phénomène qui touche les structures et dont les effets peuvent être dévastateurs en fonction de leur résistance. Les dégâts sont mesurés par une intensité qui peut être accentuée par des effets de site.

### Dans le département :

Dans le département de la Gironde, la majorité des communes sont classées en zone de sismicité très faible. La sismicité provient de grandes failles profondes, se trouvant de la Bretagne jusqu'au Massif Central. Deux séismes ont eu lieu dans le secteur de l'Entre-deux-Mers en 1759 (magnitude 7,5) et en 1852 (magnitude 6).

### Sur la commune :

La commune de Cénac est classée en zone de sismicité 2/5 présentant une sismicité faible.

### Historique Catastrophes Naturelles :

Aucun séisme n'a été ressenti sur la commune de Cénac.



## LES BONS RÉFLEXES



S'ÉLOIGNER DES  
ZONES DE DANGER  
ET DES FAÇADES



S'ABRITER SOUS UN  
MEUBLE SOLIDE À  
L'INTÉRIEUR



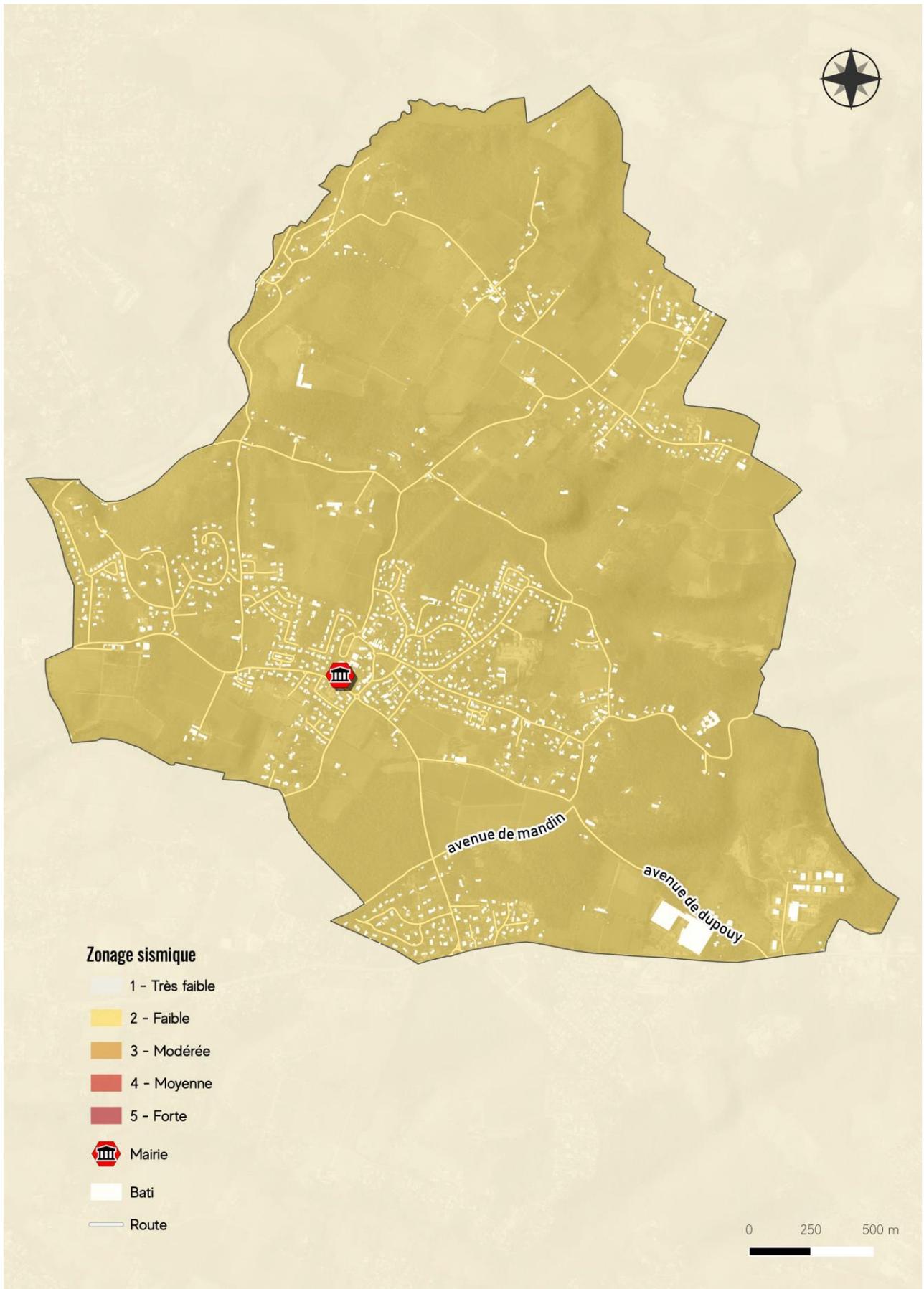
COUPER LE GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES  
ENFANTS À L'ÉCOLE



S'ÉLOIGNER DES LIGNES  
ÉLECTRIQUES, PYLONS ET  
ARBRES À TERRE



Carte du risque sismique

## Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Ils regroupent les affaissements, les effondrements, les chutes de pierres, les éboulements, les glissements de terrain et les retraits-gonflements des argiles.

### Dans le département :

Le département de la Gironde est exposé à différents mouvements de terrain : les affaissements et effondrements de cavités souterraines, les éboulements de falaises et chutes de blocs, les glissements de terrains et le retrait-gonflement des argiles. Plus de 1 400 carrières souterraines sont recensées sur le département, en majorité à l'abandon ou en ruine.

### Sur la commune :

La commune de Cénac recense 27 carrières souterraines, dont 22 présentant un risque fort d'effondrement. Elles sont principalement localisées dans les lieux-dits de Brignon, Broustet, Citon, Grave, Le Garde, Mons et Mouleyre. Elle est également exposée à l'aléa retrait-gonflement des argiles, avec une majorité du territoire exposée à un niveau d'aléa fort.

### Les mesures mises en œuvre :

Les entrées des cavités souterraines ont été fermées par mesure de sécurité. L'arrêté municipal n° 132019 du 17 décembre 2019 a été pris pour interdire l'accès au public de toutes les carrières situées sur le territoire de la commune.

### Historique Catastrophes Naturelles : 1999

#### LES BONS RÉFLEXES



S'ÉLOIGNER DES  
ZONES DE DANGER



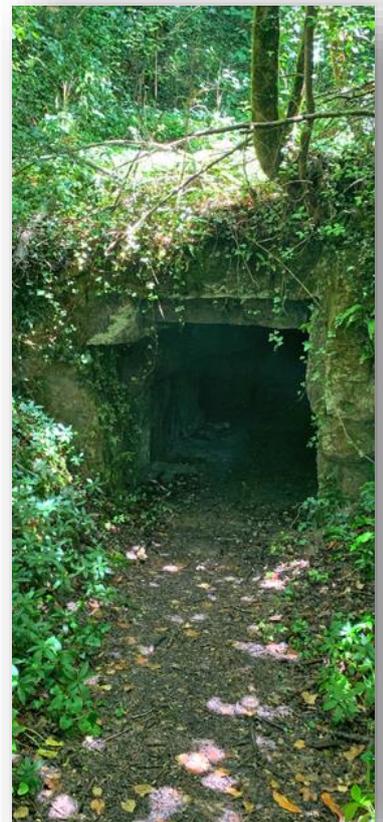
NE PAS REVENIR  
SUR SES PAS

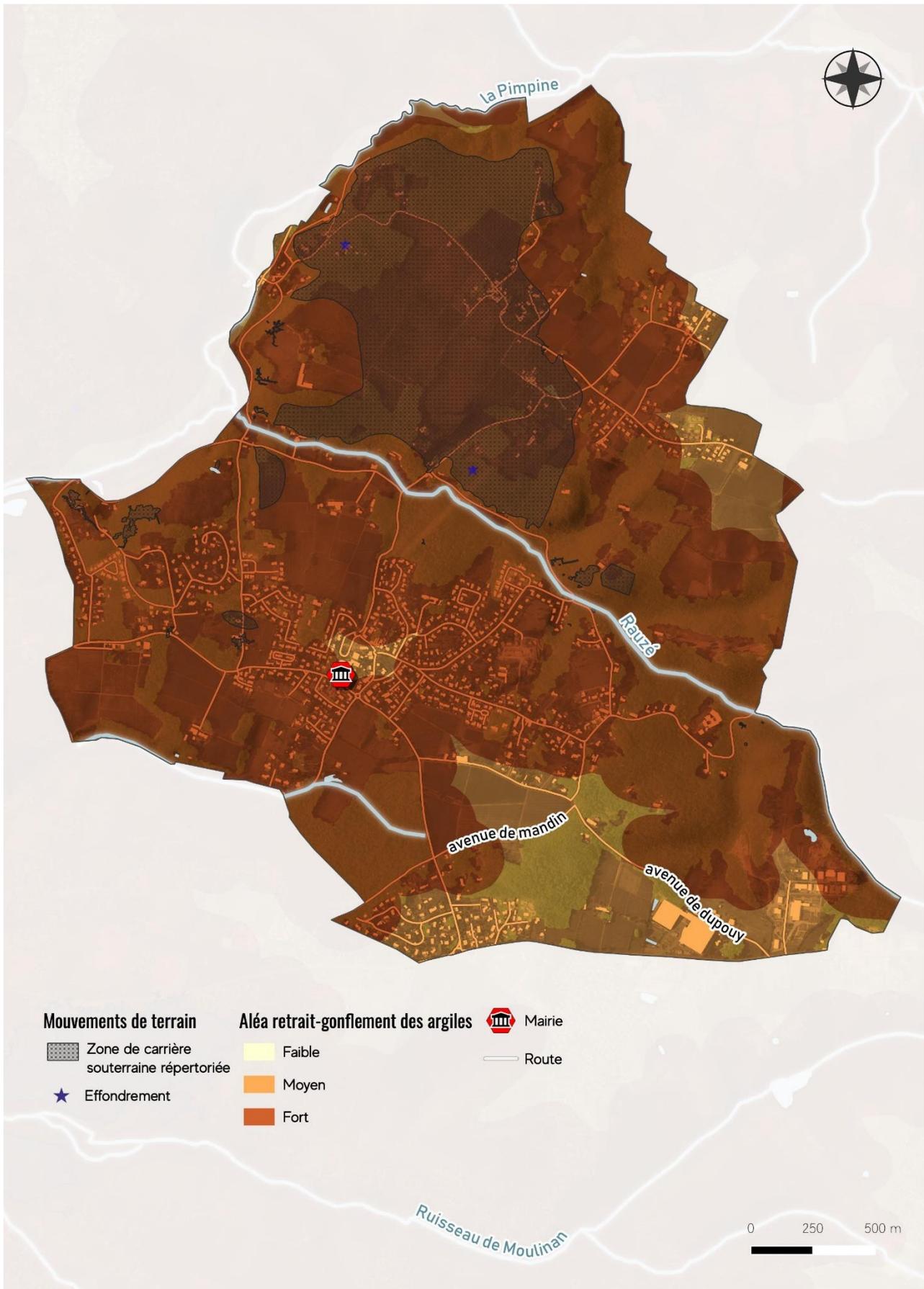


S'ÉLOIGNER DES LIGNES ÉLECTRIQUES,  
PYLONES ET ARBRES À TERRE

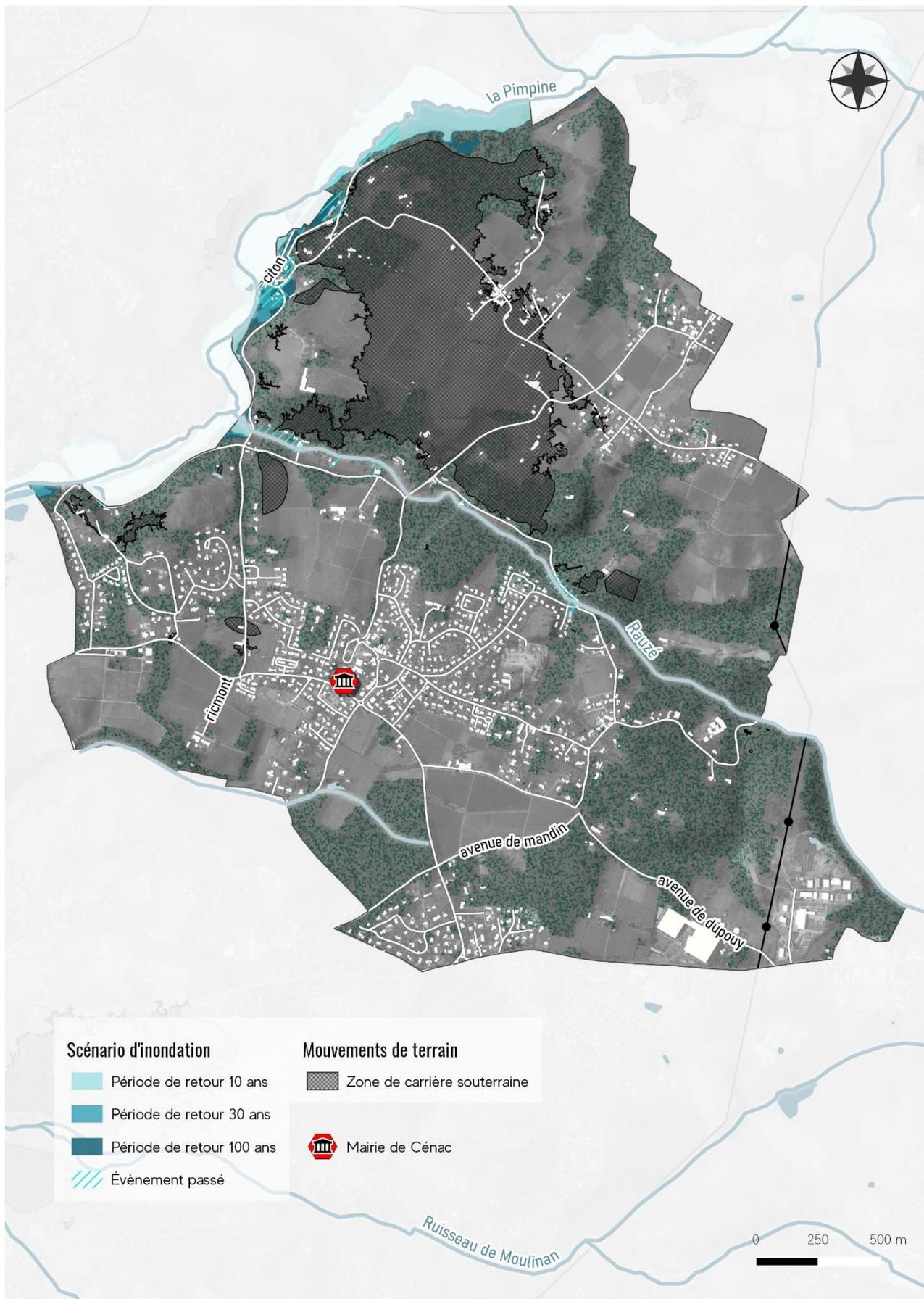


LAISSER LES ENFANTS  
À L'ÉCOLE





Carte du risque mouvements de terrain



Carte du risque inondation et localisation des carrières souterraines

# Tempête, vents forts, orages

Les vents violents sont des vents dont la vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafales à l'intérieur des terres.

Un orage est un phénomène météorologique pendant lequel se produisent des décharges électriques, les éclairs, entre les nuages et le sol ou à l'intérieur des nuages. Il est souvent accompagné d'autres phénomènes comme des rafales de vent, des pluies intenses, ou encore de la grêle. Les risques sont l'électrisation ou l'électrocution, les incendies ou la chute d'objets.

## Dans le département :

Le département de la Gironde est soumis à un climat océanique aquitain. Il présente peu de variations de température entre l'été et l'hiver, les pluies y sont fréquentes, et sont plus abondantes en hiver. Le département est fortement soumis aux tempêtes marines : Martin et Lothar en 1999, Klaus en 2009, Xynthia en 2010 provoquant vents violents, submersion marine et érosion littorale.

## Sur la commune :

La commune de Cénac est exposée aux risques météorologiques. Les tempêtes de 1999, 2009 et 2010 ont impacté Cénac.

## Les mesures mises en œuvre :

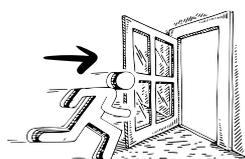
En cas d'événement de tempête ou de vents forts, des routes communales peuvent être fermées afin de sécuriser la voirie.

## Historique Catastrophe Naturelle :

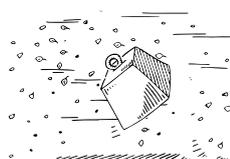
1982, 1983 (tempête et grêle)



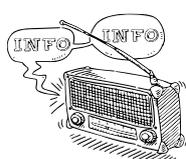
## LES BONS RÉFLEXES



SE METTRE À L'ABRI



RENTREZ LES OBJETS  
POUVANT S'ÉVOUER



S'INFORMER



GAGNER LES  
HAUTEURS EN CAS DE  
RUISSELLEMENT



LIMITER LES  
DÉPLACEMENTS



S'ÉLOIGNER DES LIGNES  
ÉLECTRIQUES, PYLONES ET  
ARBRES À TERRE

# Canicule

La canicule est caractérisée par des températures élevées de jour comme de nuit, et par sa durée. La zone de danger n'est pas délimitable mais dans les îlots de chaleur urbains, les températures peuvent augmenter encore plus significativement. Les personnes à risque sont celles ou ceux dont la perception du chaud ou de la soif diminue (personnes âgées, en bas âge, vulnérables), les personnes à mobilité réduite, les personnes sans domicile fixe et les travailleurs ayant une activité à l'extérieur.

Le risque de canicule est suivi par Météo-France qui renseigne les précautions à prendre pour se protéger.

## Dans le département :

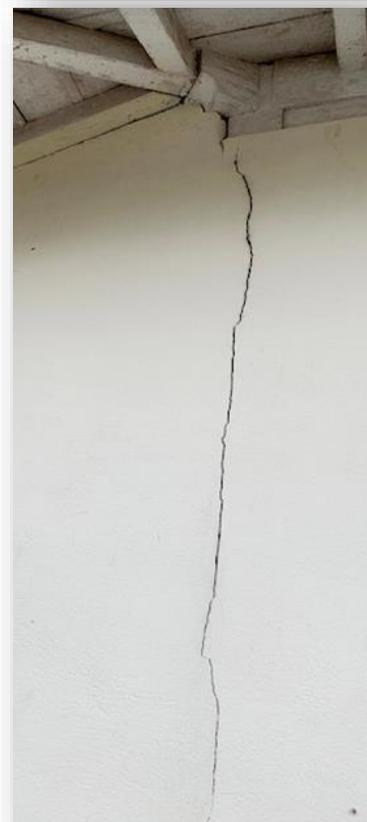
Plusieurs épisodes de canicule sont recensés au niveau du département depuis 2003.

## Sur la commune :

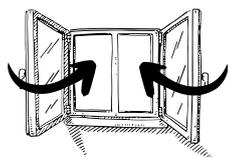
La commune de Cénac est fréquemment exposée aux épisodes caniculaires.

## Les mesures mises en œuvre :

Lors de période de fortes chaleurs, la mairie de Cénac diffuse des informations préventives dans son journal municipal d'information et sur sa page Facebook.



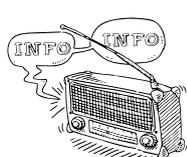
## LES BONS RÉFLEXES



MAINTENIR SON LOGEMENT FRAIS, FERMER LES VOLETS



NE PAS SORTIR AUX HEURES LES PLUS CHAUDES



S'INFORMER



PRENDRE DES NOUVELLES DES PERSONNES VULNÉRABLES



SE RAFraîCHIR ET S'HYDRATER RÉGULIÈREMENT



LIMITER LES EFFORTS PHYSIQUES

## Neige, verglas, grand froid

Le verglas, mince couche de glace naturelle qui se forme sur un sol au-dessous de 0°C, peut s'avérer dangereux pour les populations et notamment celles qui empruntent les axes routiers.

Le grand froid se définit d'abord par les températures : niveau constaté mais aussi ressenti compte tenu du vent et de la durée. Il intègre éventuellement la présence de neige (épaisseur, nombre d'épisodes, nature de la couverture neige ou glace). Ces épisodes de grand froid sont également caractérisés par l'étendue géographique.

### Dans le département :

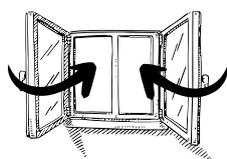
Pour prévenir les populations vulnérables face à cet aléa, le plan de gestion « Grand Froid » peut être mis en place. Il se base sur la vigilance météorologique et sur les températures diurnes ressenties. Il comporte un niveau de veille saisonnière allant du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

### Sur la commune :

Des épisodes de grand froid et neigeux peuvent impacter la commune de Cénac.



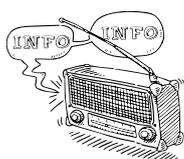
## LES BONS RÉFLEXES



FERMER LES PORTES ET  
LES FÉNÊTRES



LIMITER LES  
DÉPLACEMENTS



S'INFORMER



PRENDRE DES NOUVELLES  
DES PERSONNES  
VULNÉRABLES



S'ÉLOIGNER DES LIGNES  
ÉLECTRIQUES, PYLÔNES ET  
ARBRES À TERRE



# Les risques technologiques

## Transport de matières dangereuses

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) survient lors d'un accident se produisant par voie routière, ferrée, de navigation intérieure, maritime ou aérienne. On peut observer trois types d'effets : l'explosion, l'incendie et le dégagement de nuages toxiques.

### Dans le département :

Le risque transport de matières dangereuses pouvant se produire à la fois sur voie routière, ferroviaire, maritime et fluviale, impacte toutes les communes de la Gironde.

### Sur la commune :

La risque transport de matières dangereuses sur la commune de Cénac est induit par la D14.

### Les mesures mises en œuvre :

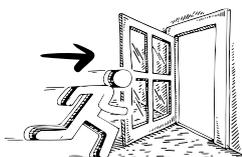
Le passage des véhicules transportant des matières dangereuses est proscrit sur les D240 et D115E9.

### Historique :

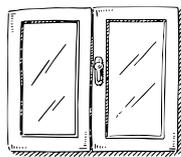
Aucun accident n'a été recensé sur la commune de Cénac.



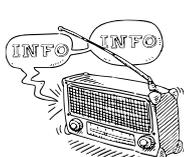
## LES BONS RÉFLEXES



SE CONFINER DANS  
UN BÂTIMENT



CALFEUTRER LES AÉRATIONS,  
COUPER LA CLIM ET LA  
VENTILATION



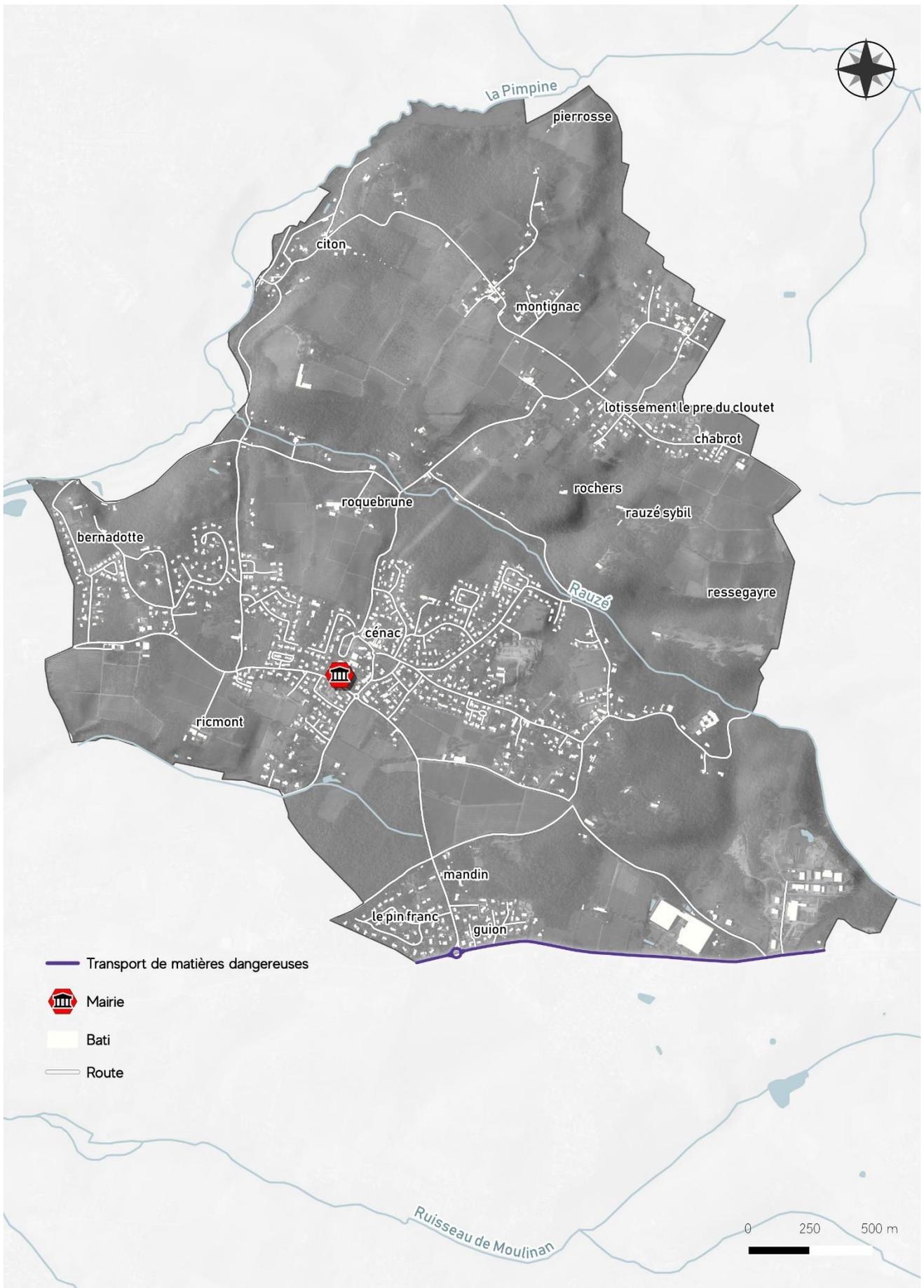
S'INFORMER



COUPER LE GAZ  
ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES ENFANTS  
À L'ÉCOLE



Carte du risque Transport de Matières Dangereuses

## Radon

Le radon est un gaz radioactif présent dans le sol de manière naturelle, il est issu de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre. C'est un gaz qui n'a pas de couleur, d'odeur ou de goût et il provient surtout des sous-sols granitiques. Il est reconnu comme cancérigène pour les poumons depuis 1987.

La présence du radon est directement liée à la géologie, c'est pourquoi l'existence de certaines caractéristiques (faille, ouvrages miniers, sources hydrothermales) peuvent devenir un facteur aggravant en facilitant l'accès du gaz à la surface.

Grâce à la géologie, il est surtout possible de cartographier le risque et donc de déterminer des zones plus sensibles que d'autres.

### Dans le département :

L'ensemble des communes de la Gironde sont en zone 1 (zones à potentiel radon faible) à l'exception de 7 communes qui se trouvent en zone 2 (zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments) et une commune en zone 3 (zones à potentiel radon significatif).

### Sur la commune :

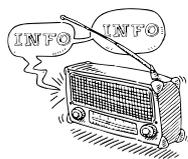
La commune de Cénac se trouve en zone 1 présentant un risque faible.



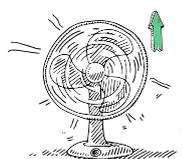
## LES BONS RÉFLEXES



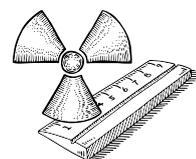
ÉVITER TOUTE FUMÉE À L'INTÉRIEUR



S'INFORMER



AMÉLIORER LES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE



RÉALISER DES MESURES RÉGULIÈRES DE LA CONCENTRATION DE GAZ

## Nucléaire

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents qui conduisent à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'évènement est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

Il survient lors d'accidents de transport de sources radioactives transportées par voie routière, ferrée ou fluviale. Lors d'utilisations médicales ou industrielles d'éléments, ou lors d'un dysfonctionnement grave au sein d'un site nucléaire.

### Dans le département :

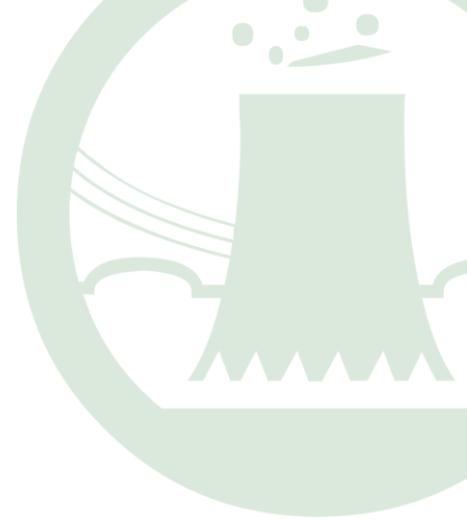
La Gironde possède une centrale nucléaire sur son territoire : la centrale du Blayais.

### Sur la commune :

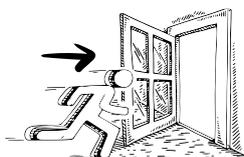
La commune de Cénac n'est pas comprise dans un périmètre PPI (plan particulier d'intervention) de la centrale du Blayais. Cependant, elle reste relativement proche de la centrale (environ 55km à vol d'oiseau) et s'expose donc potentiellement aux effets d'un accident nucléaire (irradiations). De plus, elle s'expose à un nuage radioactif transporté par le vent. Des retombées peuvent survenir et contenir de l'iode radioactif qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer.

### Les mesures mises en œuvre :

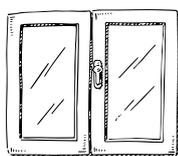
En cas d'accident nucléaire, la commune de Cénac mettra en œuvre un plan de gestion et de distribution de comprimés d'iode qui sera piloté par la préfecture. Les comprimés d'iode stable ont pour objectif d'empêcher la saturation de la thyroïde en iode radioactif rejeté dans l'air.



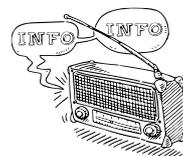
## LES BONS RÉFLEXES



RENTREZ DANS UN  
BÂTIMENT



CALFEUTREZ LES AÉRATIONS,  
ARRÊTEZ LA CLIM ET LA VENTILATION



S'INFORMER



LAISSEZ LES ENFANTS  
À L'ÉCOLE

# Les risques particuliers



## Attentat

Le terrorisme est complexe. Il ne cesse d'évoluer dans son organisation, ses motivations, ses moyens, ses objectifs et ses méthodes. C'est un phénomène qui ne se limite pas aux frontières et qui se répand sur l'ensemble du globe à travers diverses formes (cyberattaque, attentat à l'explosif, pathogène, etc.).

La France est soumise à cette menace dont les impacts touchent autant le territoire que les citoyens. Malgré des progrès importants dans la lutte anti-terroriste conduite depuis des années et sur plusieurs échelles, la menace reste persistante.

Afin de mieux se préparer et répondre à ce type de phénomène, l'État met en place des actions pour assurer la sécurité du pays. Le plan Vigipirate en fait partie. Il permet d'instaurer un cadre de vigilance, de prévention et de protection sur l'ensemble des activités du pays et permet ainsi d'assurer une meilleure sécurité nationale.

### Les compétences de la commune face à un attentat :

Les communes ont des compétences en particulier sur les écoles, les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale, de l'environnement et des transports urbains et scolaires. Par ailleurs, le maire dispose du pouvoir de police administrative et peut ouvrir une cellule de crise afin de prévenir des troubles à l'ordre public.

### Le plan Vigipirate :

#### > VIGILANCE :

- + Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu.
- + Nombreuses mesures permanentes de sécurité.

#### > SÉCURITÉ RENFORCÉE :

- + Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.
- + Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles.
- + Pas de limite de temps définie.

#### > URGENCE ATTENTAT :

- + Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.
- + Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de surattentat.
- + Mesures exceptionnelles d'alerte de la population. Durée limitée à la gestion de crises.



## Sanitaire

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale, COVID-19...).

Le virus grippal se transmet par : la voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons, le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade), le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

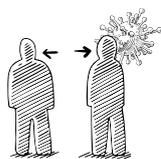
Les symptômes d'une grippe pandémique sont similaires à ceux de la grippe saisonnière : fièvre élevée (> à 38°C), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire. La durée d'incubation peut aller jusqu'à sept jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ sept jours (Gouvernement, prévention des risques majeurs).



### LES BONS RÉFLEXES



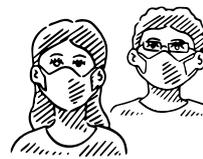
SE LAVÉR LES MAINS  
RÉGULIÈREMENT



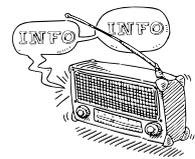
ÉVITER LE CONTACT AVEC  
DES PERSONNES MALADES



UTILISER DES MOUCHOIRS  
À USAGE UNIQUE



PORTER UN MASQUE SI  
NÉCESSAIRE



S'INFORMER

## Rupture d'approvisionnement alimentaire

Le risque rupture d'approvisionnement alimentaire pourrait survenir en cas de crise sanitaire, d'une cyberattaque sur les chaînes logistiques, d'un conflit social, d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, etc. Il se caractérise par un dysfonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire existante. De plus, ce risque peut engendrer des complications médicales, notamment chez les personnes plus vulnérables (fragiles, âgées, en situation de handicap, sous traitement médicamenteux, etc.).

La sensibilisation de la population, des services de la collectivité et des services de secours est une première étape de lutte contre le risque de rupture d'approvisionnement à l'échelle du territoire communal. Aussi, la collectivité encourage la création de potagers familiaux et de réserves alimentaires (bocaux principalement). Pour optimiser ces actions et augmenter sa résilience alimentaire, la commune souhaite favoriser les circuits courts, à travers des commerces de proximité basés sur des ventes de produits locaux, mais aussi à travers l'agriculture locale et la création de stocks stratégiques.

La réduction du risque d'approvisionnement alimentaire est favorisée par une gestion en amont d'une potentielle situation de crise. Quelques conseils peuvent permettre de réduire ce risque : constituer des stocks en denrées non périssables et en eau pour subvenir aux besoins du ménage pendant une durée d'au moins une semaine, envisager des solutions alternatives (potagers, jardins partagés, etc.) et créer un maillage local d'acteurs engagés pour la résilience communale. En cas de crise, il sera important de se tenir informé des actions de la municipalité et de participer à sa résilience en fonction de ses moyens disponibles. Après chaque crise, rétablir le stock conseillé sera essentiel.



### LES BONS RÉFLEXES



LIMITER SES ACHATS AU STRICT  
MINIMUM



VEILLER À AVOIR UN STOCK DE  
DENRÉES NON PÉRISSABLES



PRIVILÉGIER LES CIRCUITS  
COURTS

# L'information acquéreur locataire (IAL)

Par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et son article 77, codifié L 125-5 du code de l'environnement, tout vendeur ou bailleur a obligation d'informer un acheteur ou un locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Ainsi, une double obligation s'impose au vendeur ou bailleur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006 :

- Une première obligation d'information sur les risques technologiques et naturels affectant le bien immobilier,
- Une deuxième obligation d'information sur les sinistres résultant de catastrophes technologiques ou naturelles reconnues ayant affecté tout ou une partie de l'immeuble concerné.

L'état des risques doit être joint à la promesse de vente et à l'acte de vente, et dans le cas des locations, à tout contrat écrit de location.

## Personnes concernées :

Les vendeurs ou bailleurs : personnes morales ou physiques de droit public ou privé, y compris les collectivités territoriales, l'État ou leurs établissements publics.

## Biens concernés :

Tout bien immobilier, bâti ou non, quel que soit son usage, situé dans des zones concernées par un état de risque et qui est à la charge des vendeurs et bailleurs.

## À déclarer :

Le vendeur ou le bailleur, doit déclarer les sinistres sur le bien qui ont fait l'objet d'un état de catastrophe naturelle ou technologique dont il est lui-même informé.

## Remplir l'état des risques :

Le vendeur ou le bailleur, peut librement aller consulter à la mairie, en sous-préfecture ou en préfecture un dossier contenant toutes informations nécessaires pour compléter l'état des risques.

## Délai de validité :

L'état des risques signé est valable 6 mois. Si un délai plus long s'écoule entre la promesse et la vente effective, un nouvel état des risques devra être joint à l'acte de vente.

# Comment bien se préparer ?

## Élaborer son Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) :

Le PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté) permet d'aller plus loin dans la préparation et la capacité de réponse face à un évènement.

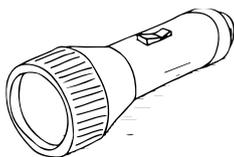
Chacun peut organiser des tâches à accomplir liées à chaque risque qu'il pourrait rencontrer. Il s'agit de prévoir les risques, gérer la crise et accélérer le retour à la normale pour son cercle proche.

## Élaborer son kit de sécurité :

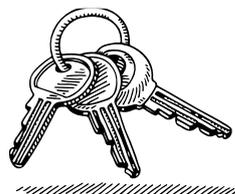
Lors d'une crise, il faut se tenir prêt à faire face en se confinant ou en évacuant et en préparant son « kit de sécurité » :



PHOTOCOPIE DES PAPIERS  
D'IDENTITÉ



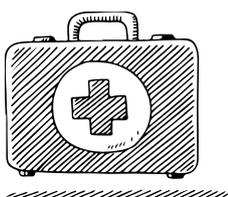
LAMPE TORCHE



DOUBLE DES CLÉS DE MAISON ET  
DE VOITURE



ARGENT LIQUIDE



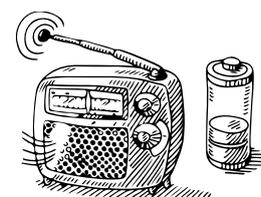
TROUSSE DE SECOURS



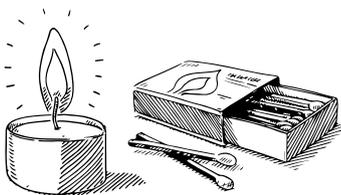
NOURRITURE



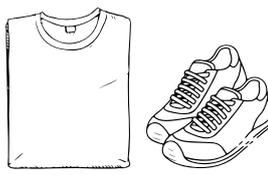
EAU



RADIO ET PILES DE RECHANGE



BOUGIES ET ALLUMETTES



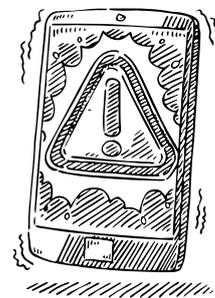
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES  
DE RECHANGE



CE DICRIM

# Comment suis-je alerté ?

Sur la commune, il existe plusieurs systèmes d'alerte.



## Intramuros :

La commune dispose de l'application IntraMuros Cénac. Elle permet d'informer en temps réel des nouvelles actualités de la commune, des alertes et autres événements. Elle est gratuite et anonyme.

Si vous êtes équipé d'un iPhone, rendez-vous sur l'AppStore, si vous êtes équipé d'un smartphone Android, rendez-vous sur Play Store, il suffit de sélectionner la commune de Cénac.

N'oubliez pas d'activer les notifications pour recevoir les alertes en temps réel. Les infos sur l'appli : <https://appli-intramuros.fr/>

## Alerte par sirène :

La commune est équipée d'une sirène SAIP permettant d'alerter la population en fonction de l'évolution des événements. Un test est réalisé tous les premiers mercredis du mois à 12h15.

## Tocsin :

Le tocsin de l'église peut retentir à des heures inhabituelles. Il sonnera alors pendant plusieurs minutes afin de prévenir d'un événement sur la commune.

## Le site internet et la page Facebook :

Le site internet et la page Facebook permettent de diffuser les messages d'alerte ainsi que la conduite à tenir selon l'évènement en cours.

Site internet de la mairie : <https://www.cenac33.fr/>

Page Facebook de la mairie : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100063630360888>

## Les panneaux à messages variables :

Situé devant la mairie, le panneau d'information peut relayer les messages d'alerte et d'information notamment à destination des usagers de la route.

# Informations utiles

Cette plaquette d'information est disponible à la mairie et sur le site internet de la ville.

## Les sites utiles :

Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) : <https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-politique-des-risques/Le-dossier-departemental-des-risques-majeurs-DDRM><https://www.gironde.fr/deplacements/inforoutes#incendie-gironde>

Informations météorologiques : <https://meteofrance.com/> & <https://vigilance.meteofrance.fr/>

Portail de la prévention des risques majeurs : <https://www.gouvernement.fr/risques>

Mieux connaître les risques sur le territoire : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Information nationale sur les crues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Info route :

<https://www.gironde.fr/deplacements/inforoutes#:~:text=Incendies%20%3A%20routes%20et%20pistes%20cyclables%20ferm%C3%A9es&text=Concernant%20les%20pistes%20cyclables%20du.restez%20prudent%20dans%20ces%20zones.>

Institut Français de formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME) : <https://iffo-rme.fr/>

## Les numéros d'urgence :

- + Numéro d'urgence européen : **112**
- + Numéro d'urgence pour personnes malentendantes et sourdes : **114**
- + Pompiers : **18**
- + Samu : **15**
- + Police ou gendarmerie : **17**
- + Fréquence radio France Bleu : **100.1**



## La mairie :

Adresse : 50 Av. de Bordeaux, 33360 Cenac

Site internet : <https://www.cenac33.fr/>

Numéro : 05 57 97 14 70





Rédaction : RisCrises

Relecture : Cénac, RisCrises